

À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions dans un marché en constante évolution

Le crédit



À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions
dans un marché en constante évolution

Le crédit

Si vous avez entre 18 et 30 ans, vous avez probablement déjà dû faire face à des difficultés dans le monde des finances : vous n'aviez peut-être pas toute l'information nécessaire ou vous n'étiez tout simplement pas conscient des obstacles. Pour éviter de vous endetter ou pour trouver des façons de régler vos dettes, lisez les renseignements suivants. Ceux-ci vous aideront à comprendre, de façon générale, les avantages et les inconvénients du crédit.

Saviez-vous que vous avez une cote de solvabilité?

Vos antécédents en matière de crédit ou votre cote de solvabilité commencent le jour où vous obtenez une carte de crédit à votre nom, un prêt ou une marge de crédit auprès d'une banque pour la première fois, ou même lorsque vous vous inscrivez à un club de disques compacts ou de cassettes vidéo. Pratiquement tout le monde a des antécédents en matière de crédit.

Les agences d'évaluation du crédit recueillent des renseignements pour établir vos antécédents en matière de crédit et votre solvabilité. Quand vous demandez un prêt ou une carte de crédit, ou même quand vous louez un appartement, le prêteur ou le propriétaire, à titre de membre d'une agence d'évaluation du crédit, peut acheter des renseignements sur votre solvabilité. Il y a deux agences principales d'évaluation du crédit au Canada : Equifax Canada, inc. et Trans Union du Canada. Ces agences privées obtiennent des renseignements sur les emprunteurs auprès d'autres distributeurs de crédit.

Qu'y a-t-il dans mon dossier de crédit?

Même si les renseignements qui peuvent figurer dans un dossier varient selon l'endroit où vous vivez au Canada, on y trouve habituellement :

- des renseignements de base — nom, adresse et date de naissance (aucune loi n'exige que votre numéro d'assurance sociale soit indiqué);
- votre expérience de travail — entreprise, titre du poste, durée de l'emploi, revenu;
- votre situation de crédit — paiements en retard, dettes non réglées, crédit disponible, habitudes de paiement des dettes;
- de l'information publique — vos opérations financières qui sont dans les archives publiques, y compris les faillites, les jugements rendus contre vous et l'impôt non payé;
- la liste des organismes ou des personnes qui ont demandé des renseignements sur votre solvabilité.

Il peut y avoir, dans votre province ou territoire, des lois sur l'évaluation du crédit.

Qu'est-ce qui *ne devrait pas* être dans mon dossier de crédit?

Une fois encore, les lois de votre province ou territoire peuvent limiter le genre d'information qui figure dans votre dossier mais, en général, voici les renseignements qui ne devraient pas s'y trouver :

- des renseignements sur la race, la couleur, la religion, la santé, les soins de santé que vous avez reçus ou des accusations criminelles, si vous n'avez pas été condamné;
- des renseignements défavorables sur le crédit quand les délais de prescription sont dépassés.

À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions
dans un marché en constante évolution

Pour obtenir votre rapport de solvabilité, envoyez une lettre aux deux agences en indiquant votre nom au complet, votre adresse actuelle, votre ancienne adresse, votre date de naissance et le numéro de téléphone auquel on peut vous joindre pendant la journée, et joignez-y une copie de deux pièces d'identité signées.

Equifax Canada, inc.
Boîte postale 190, succursale Jean-Talon
Montréal (Québec) H1S 2Z2

Sans frais : 1 800 465-7166
Téléphone : (514) 493-2314
Télécopieur : (514) 355-8502

Site Web : <http://www.equifax.ca>

Pour toutes les provinces sauf le Québec :

Trans Union du Canada
Centre de relations aux consommateurs
Boîte postale 338, LCD 1
Hamilton (Ontario) L8L 7W2

Sans frais : 1 800 663-9980
Téléphone : (905) 525-0262

Pour les résidents du Québec :

Trans Union (Le Groupe Écho)
Suite 200
1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
Montréal (Québec) H3M 3E2

Sans frais : 1 877 713-3393
Téléphone : (514) 335-0374

Site Web : <http://www.tuc.ca>

Pour examiner votre dossier

- Selon la loi, vous avez le droit d'examiner votre dossier de crédit.
- L'évaluation du crédit est réglementée par les provinces et les territoires.
- Vérifiez votre dossier de crédit pour voir s'il y a des erreurs ou s'il manque des renseignements favorables (p. ex. un remboursement complet).

Pour corriger votre dossier

Si vous trouvez dans votre dossier des renseignements qui vous semblent erronés, vous avez le droit d'expliquer la situation ou de protester. À cet effet, vous devriez d'abord vous adresser à Equifax ou à Trans Union.

Si vous trouvez une erreur, mettez-vous en rapport avec l'organisme de protection du consommateur de votre province ou territoire afin de savoir comment faire pour la corriger. Au nombre des erreurs possibles, mentionnons les suivantes : des renseignements d'une autre personne qui se retrouvent dans votre dossier, des dettes qui apparaissent alors qu'elles ont été payées au complet, ou encore des habitudes de paiement inexactes.



À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions
dans un marché en constante évolution

Signaux d'alarme

Vous êtes sérieusement endetté si :

- vous payez souvent vos factures après la date d'échéance;
- vous faites régulièrement des chèques sans provisions;
- vous utilisez une avance d'une carte de crédit pour payer le montant minimum d'une autre carte;
- vous recevez un appel d'une agence de recouvrement;
- vous demandez régulièrement à des amis ou à votre famille de vous prêter de l'argent;
- vous vous faites couper les services publics.

Savoir gérer ses dettes

Achats sans versement initial, conditions de crédit faciles, location avec option d'achat, paiements sans intérêt pendant six mois, cartes de crédit dans toutes les poches : il est très facile de s'endetter. Avant de signer, pensez au montant que vous êtes capable de payer. Réfléchissez bien avant d'utiliser des cartes de crédit ou de contracter des emprunts pour augmenter votre salaire ou votre revenu, ou pour avoir un meilleur train de vie. Les problèmes de crédit que vous avez aujourd'hui vous suivront plusieurs années et pourraient miner vos projets d'avenir.

Vous n'avez peut-être pas besoin de crédit à court terme, comme des cartes ou des marges de crédit. Vous pourriez consacrer le montant que vous payez en intérêts à d'autres fins.

« J'achète quand j'ai l'argent ou quand je sais que je peux faire mes paiements à temps. »

Les cartes de crédit

Si les cartes de crédit sont pratiques et sont même nécessaires pour effectuer certains achats, tels ceux en ligne, elles peuvent coûter cher et avoir une incidence importante sur votre budget si vous ne payez pas la totalité du solde à l'échéance.

La prochaine fois que vous recevez votre relevé de carte de crédit, vérifiez le taux d'intérêt annuel des comptes non payés. Ce taux pourrait être bien plus élevé que celui exigé par les institutions financières pour les prêts ou les marges de crédit. Les taux des cartes de crédit oscillent normalement entre 9 et 29 p.100. Faites le tour du marché pour trouver la meilleure carte. Si vous ne payez pas votre solde au complet chaque mois, il se peut que vous payiez des frais d'intérêt élevés.

Si vous utilisez une carte de crédit, trouvez celle qui vous convient le mieux en vous servant du Calculateur des coûts des cartes de crédit gratuit d'Industrie Canada (<http://consommateur.ic.gc.ca>). En choisissant la carte qui correspond à vos habitudes de dépenses et de paiement, vous pouvez économiser beaucoup d'argent. Les taux d'intérêt des cartes varient énormément de même que les avantages qu'offre chacune.

À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions
dans un marché en constante évolution

Conseils au sujet des cartes de crédit :

- Économisez en payant autant que possible comptant.
- Vérifiez combien vous payez en frais d'intérêt et faites le tour du marché pour obtenir le meilleur taux.
- Payez le solde de votre carte au complet quand il est dû, car les frais d'intérêt s'accumulent vite.
- Réduisez le nombre de cartes en votre possession; moins vous en aurez, mieux ce sera.
- Une faible limite de crédit vous oblige à faire preuve de discipline; demandez à votre institution financière de réduire votre limite. Si vous faites des achats par Internet, c'est de toute façon une bonne idée d'avoir une faible limite de crédit : cela peut vous éviter des ennuis si jamais votre numéro de carte est pillé.
- Les cartes de crédit offrent une certaine protection. Ainsi, en cas de perte ou de vol, votre responsabilité se limite à 50 \$. De plus, l'institution financière qui a émis votre carte peut intervenir auprès du marchand si quelque chose tourne mal.
- Une marge de crédit, aux frais d'intérêt généralement plus bas, peut s'avérer utile pour rembourser des dettes de carte de crédit.

Si cela a l'air trop beau pour être vrai...

Qu'est-ce que vous pensez des annonces d'achats « sans intérêt pendant six mois »? Lisez le texte en petits caractères. Si vous ne payez pas la facture au complet les six premiers mois, vous verrez probablement que les frais d'intérêt ont commencé à courir dès l'achat.

De la même façon, les plans de location avec option d'achat peuvent s'avérer beaucoup plus coûteux que les autres modes de paiement, tels que le paiement comptant, l'emprunt bancaire ou la carte de crédit, même si les paiements mensuels semblent peu élevés.

Les cartes de débit

Utiliser une carte de débit, c'est comme payer comptant, sauf qu'il y a peut-être des frais de transaction. Toutefois, tant que vous avez de l'argent dans votre compte, il n'y a pas d'intérêt à payer. Vous devez toutefois prendre certains facteurs en considération lorsque vous vous procurez une carte de débit :

- Dans bien des cas, l'institution financière ne vous envoie pas de relevé détaillé. Vu tous les achats que vous faites, il peut être difficile de vous y retrouver et vous aurez du mal à garder vos affaires en ordre. Il faut que vous surveilliez vos transactions de près.

- Demandez à votre institution financière de vous délivrer un rapport mensuel détaillé de vos achats; demandez un tarif étudiant, sinon le coût le plus bas possible.
- Étant donné qu'une marge de crédit peut être rattachée à votre carte de débit, il est très facile de trop dépenser, et cela coûte cher.
- Si un problème survient, par exemple, quelqu'un vole votre carte et votre numéro d'identification personnel (NIP) et fait un achat ou un retrait, vous perdrez probablement votre argent, sans avoir aucun recours. Si une marge de crédit est rattachée à votre carte de débit, le voleur peut aussi dépenser le montant de votre marge de crédit.
- Si vous possédez une carte de débit, gardez votre NIP et votre carte dans deux endroits distincts.

À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions dans un marché en constante évolution

Je suis endetté jusqu'au cou. Qui peut m'aider?

N'oubliez pas les signaux d'alarme énumérés plus haut. Si vous vous reconnaissez dans au moins un de ces signaux, il est temps de réorganiser vos finances. Agissez avant d'avoir les créanciers aux trousses.

La première chose à faire, c'est de recueillir tous les renseignements nécessaires : votre revenu, vos dépenses, vos dettes, les dettes qui sont garanties et de quelle façon. Vous devez connaître exactement l'ampleur du problème.

Il existe dans plusieurs provinces et territoires, des organismes sans but lucratif de consultation budgétaire. Ceux-ci examinent votre situation financière et vous proposent des solutions. Ils peuvent peut-être créer un programme de remboursement de dette approuvé par le créancier. Certains de ces fournisseurs de services peuvent vous demander des frais d'utilisation minimes.

Vous pouvez consulter la liste des organismes non gouvernementaux de consultation budgétaire qui existent dans chaque province ou territoire (<http://www.canlaw.com/credit/counselling.htm>) (en anglais seulement).

Si, dans votre région, il n'y a pas d'organisme sans but lucratif de consultation budgétaire, cherchez une entreprise qui demande des frais minimes pour ses services. Demandez ce qu'on offre en échange et si on peut vous montrer ce qu'on peut faire pour vous. Si vous avez des questions, adressez-vous à l'organisme de protection du consommateur de votre province ou territoire.

Autres options :

- Parlez à vos créanciers et essayez de renégocier vos paiements.
- Envisagez d'obtenir un prêt de consolidation de dettes; les frais d'intérêt sont habituellement établis au taux préférentiel plus un pourcentage

déterminé par le prêteur, ce qui est généralement moins élevé que le taux des cartes de crédit. Vous aurez peut-être besoin d'un cosignataire, d'une autre garantie ou des deux à la fois.

Les courtiers en prêts

Les consommateurs peuvent se tourner vers des courtiers en prêts, qui mettent souvent des annonces classées dans les journaux ou font de la publicité à la télévision. Les courtiers en prêts peuvent imputer des frais en plus des intérêts. Dans la majorité des provinces et territoires, les lois touchant les frais d'emprunt considèrent que ces coûts font partie intégrante du taux d'intérêt, qui lui, ne peut excéder 60 p. 100 en vertu du Code criminel.

Les courtiers en prêts à commission escomptée

Certains courtiers en prêts demandent des frais à l'avance pour obtenir ou fournir un prêt à un consommateur. Eux aussi mettent souvent des annonces classées dans les journaux ou font de la publicité sur les sites Internet.

Dans certains territoires et certaines provinces, il est illégal de demander des frais — qu'on les appelle dépôt, assurance ou simplement frais d'administration — avant que les emprunteurs ne reçoivent de l'argent. Certains emprunteurs ont déjà versé à des agences des frais allant de 200 \$ à 1 500 \$ sans recevoir de prêt en échange, et se sont retrouvés encore plus démunis.

Les autres sources d'argent possibles

Diverses entreprises non conventionnelles vous offriront leur aide si vous avez des problèmes financiers, notamment les bureaux de prêt de quartier et les services d'encaissement de chèques. Leurs services coûtent souvent plus cher

que les autres options. Elles exigeront probablement un taux d'intérêt ou des frais élevés. Envisagez plutôt d'autres options. Ce serait sans doute plus avantageux d'obtenir un prêt ou une marge de crédit.

Les entreprises qui promettent de rebâtir votre solvabilité

Certaines entreprises promettent, en échange de certains frais, de rebâtir votre solvabilité en prétendant agir en votre nom pour améliorer — rapidement — votre dossier de crédit. Ceux-ci atteignent souvent 1 500 \$. En réalité, aucune entreprise de ce genre n'a le pouvoir de changer ou d'effacer des renseignements exacts dans le dossier de crédit d'un consommateur, comme les paiements faits en retard. La seule façon d'améliorer une mauvaise cote de solvabilité, c'est de travailler avec vos créanciers et de leur montrer que vos habitudes de paiement se sont améliorées.

Les risques qu'il y a à être cosignataire

Soyez sur vos gardes si l'on vous demande comme cosignataire d'un contrat de crédit, car cela entraîne de lourdes responsabilités. En effet vous vous engagez, auprès d'une institution financière, à rembourser le prêt si l'autre signataire est incapable de le faire. Pouvez-vous vraiment vous permettre de rembourser la somme entière à vous seul?

Examinez bien la situation de l'ami ou du parent qui vous fait cette demande. Si l'institution financière exige qu'il y ait un cosignataire, il y a sûrement une bonne raison à cela. Il se peut que cette personne représente un risque trop élevé pour l'institution financière.

Si la personne n'honore pas ses paiements, la cour pourrait rendre un jugement vous obligeant à rembourser la dette en entier. Cela risquerait de nuire à votre dossier de crédit ainsi qu'à vos finances.

À vous de choisir

Comment prendre de bonnes décisions dans un marché en constante évolution

Un mot sur la faillite

La faillite devrait être la dernière solution envisagée si vous ne pouvez respecter vos engagements financiers en faisant des versements abordables pendant un certain temps. La faillite est une démarche grave aux nombreuses conséquences, et ce n'est peut-être pas la solution à vos problèmes de gestion financière. Quand vous faites faillite, vos biens, sauf tous les biens exemptés qui sont indiqués dans une loi provinciale ou territoriale, sont confiés à un fiduciaire. Celui-ci les vend et distribue l'argent ainsi obtenu à vos créanciers. À quelques exceptions près, vous n'êtes plus responsable des dettes que vous aviez accumulées.

Les effets immédiats de la faillite

- Certaines dettes sont complètement effacées : les cartes de crédit et les factures de services médicaux et de services publics, etc.
- Certaines dettes ne disparaissent pas : la pension alimentaire pour enfants, les allocations d'entretien, etc.
- Les prêts étudiants de moins de 10 ans ne sont pas effacés par la faillite.

- Vous devez renoncer aux biens qui ne sont pas exemptés. Les lois n'étant pas les mêmes partout au Canada, prenez soin de vérifier quelles sont les exemptions qui s'appliquent à vous en vertu de la loi provinciale ou territoriale, notamment en ce qui touche vos objets personnels et vos meubles. Vous pouvez peut-être garder votre automobile si vous arrivez à prouver que vous en avez besoin pour travailler.
- Les créanciers non garantis ne peuvent plus prendre de mesures judiciaires pour recouvrer leurs créances; en outre, ils ne peuvent plus vous menacer de poursuites judiciaires.
- Pour faire faillite, vous devez payer une taxe de dépôt et des frais à l'agent chargé d'administrer la faillite.

Les effets secondaires de la faillite

- Le crédit que vous obtiendrez plus tard pourrait vous coûter plus cher.
- Vous aurez peut-être de la difficulté à vous faire cautionner, ce qui est une exigence de certains emplois.

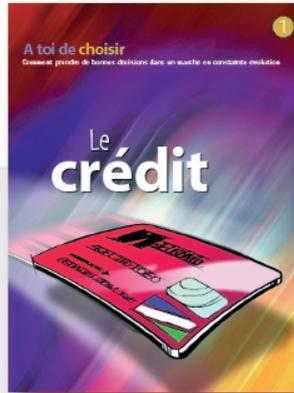
- La faillite peut demeurer quelques années dans votre dossier de crédit, selon la province ou le territoire.
- La faillite peut entraîner de graves conséquences dans d'autres aspects de votre vie, notamment l'attitude de votre famille, de vos amis et de votre milieu.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web du Bureau du surintendant des faillites Canada, d'Industrie Canada (<http://osb-bsf.ic.gc.ca>). Vous pouvez aussi vous mettre en rapport avec le Bureau du surintendant des faillites Canada le plus proche ou avec l'organisme chargé de la protection du consommateur de votre province ou territoire (consultez les pages gouvernementales de l'annuaire téléphonique).

Also available in English under the title: *Reality Choices: Making decisions in a changing consumer marketplace — Dealing with Credit.*

N° de catalogue RG23-96/2002F
ISBN 0-662-86899-4





La **PROTECTION DU CONSOMMATEUR** est un objectif important des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada.

Dans un esprit de collaboration, et pour améliorer l'efficacité dans ce domaine, le Comité des mesures en matière de consommation (CMC) a été créé en vertu du chapitre huit de *l'Accord sur le commerce intérieur*.

Cet accord vise à fournir un cadre de travail aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui œuvrent dans le secteur du commerce au Canada. Le CMC, qui compte un représentant du gouvernement fédéral et de chaque province et territoire sert, à l'échelle nationale, de lieu de discussion où l'on cherche à améliorer le marché en harmonisant les lois et en diffusant des renseignements aux consommateurs canadiens. Il est notamment capital d'informer les jeunes de 18 à 30 ans, qui doivent prendre leurs premières décisions dans un marché complexe, en constante évolution.

LES GOUVERNEMENTS PARTICIPANT À CE PROJET COMPRENNENT :

Canada



Ontario

Québec



NOVASCOTIA



New Brunswick
Nouveau Brunswick

Manitoba



BRITISH
COLUMBIA



Prince
Edward
Island
CANADA



Saskatchewan

Alberta
GOVERNMENT OF ALBERTA



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

Yukon
Government

Northwest
Territories

